

Déclaration liminaire de la Fep-CFDT au CSE du mercredi 15 septembre 2021

Une rentrée scolaire, une fois de plus assombrie par la crise sanitaire qui contraint les établissements à maintenir un protocole décidé par le ministère pendant l'été et communiqué en tout premier lieu aux médias. La Fep-CFDT en a l'habitude puisque les concertations à laquelle elle est conviée par le ministère avec les autres organisations syndicales du privé se font après celles du public et bien après que des décisions ont déjà fuité dans les médias.

Concernant précisément le CSE, la Fep-CFDT reconnaît une volonté de la *Dgesco*¹ d'intégrer aux textes présentés des éléments qui permettent une mise en œuvre facilitée dans les établissements privés sous contrat. Citons l'exemple de l'instauration dans certains textes de l'obligation pour les chefs d'établissement de concerter les équipes pédagogiques.

Malheureusement, c'est souvent au niveau des académies que les freins à l'intégration des enseignants, agents publics de l'État, persistent. Comment peut-on accepter que nos collègues ne soient pas conviés en nombre aux réunions d'information sur les nouveaux programmes, les nouvelles pratiques pédagogiques, les modalités d'évaluation qui évoluent avec le développement du contrôle continu ?

Comment accepter que les corps d'inspection n'associent pas aux travaux les enseignants du privé sous contrat pour un meilleur service de l'éducation ? Les moyens ne sont certainement pas suffisants et c'est bien pour cela que nous demandons que le budget de l'Éducation soit à la hauteur des ambitions que doit porter notre pays.

Mais, faute de politique à long terme, la Fep-CFDT demande que les recteurs et rectrices d'académie prennent la mesure de la nécessité d'associer nos collègues des établissements privés sous contrat aux changements qui s'opèrent souvent dans la précipitation et que la *Dgesco* soit claire sur ce point dans les notes de service qui leur sont adressées.

Dans les établissements, la bonne volonté des enseignants et des personnels ne suffit pas à faire oublier la fatigue ressentie, fatigue d'autant plus présente en ce moment avec les évaluations nationales des élèves qui ne donnent lieu à aucune reconnaissance financière pour les collègues. Pour rappel, le travail de saisie en 1^{er} degré est très chronophage. Sans parler de la gestion de l'emploi qui manque, une fois de plus, d'ambition.

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, communique sur une hausse des moyens d'enseignement, mais il oublie volontairement de préciser que celle-ci s'effectue au prix d'heures supplémentaires (HSA). Deux conséquences à cela : la première, c'est une gestion de l'emploi rendue plus difficile avec des pertes de postes : 239 ont été supprimés cette année dans l'enseignement privé sous contrat. Les enseignants précaires ont fait les frais de cette politique, certains perdant leur contrat, d'autres devant survivre avec moins d'heures. La seconde est la dégradation des conditions de travail puisque moins de professeurs devant les

¹ Direction générale de l'enseignement scolaire.

élèves, cela signifie pour celles et ceux qui restent, travailler plus. Avec l'obligation de faire des heures supplémentaires, de s'adapter aux changements de programmes, de méthodes, d'examens, c'est progressivement la perspective du bien-être au travail, cher à notre Ministre, qui s'éloigne. Dernier exemple en date de précipitation, les aménagements de la réforme du Bac général et technologique décidés mi-juillet ont été transposés à l'enseignement agricole (via le CNEA) juste avant la rentrée.

Quant à la revalorisation du salaire des enseignants dans le cadre du Grenelle de l'éducation, ce n'est pas à un plan pluriannuel auquel nous avons droit, et que nous réclamons comme d'autres organisations syndicales, mais à des primes par-ci par-là.

Monsieur le ministre, les enseignants qui font preuve d'un professionnalisme à toute épreuve au quotidien et qui plus est, dans une situation sanitaire dégradée, ne méritent-ils pas que leur travail, leurs efforts, leur capacité à s'adapter soient reconnus et valorisés à la hauteur de ce qu'il en est dans les autres pays de l'OCDE ?

Monsieur le ministre, il vous reste quelques mois pour agir dans ce sens ...